

## SECTION 1: IDENTIFICATION

### 1.1. IDENTIFICATION

Forme du produit : Mélanges  
Nom du produit : ZL-4C

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation recommandée : Essais non destructifs.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Fabricant</b>	<b>Distributeur</b>
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T 847-657-5300	

### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les dangers indiqués pour ce SDS s'appliquent au produit à pleine concentration. En diluant le produit, les dangers seront réduits. Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur de déterminer l'équipement de protection individuel et les mesures de sécurité nécessaires lors de l'utilisation du produit dilué.

#### Classification GHS

Skin Irrit. 2  
Eye Irrit. 2A

### 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS) :

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

Non applicable

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. SUBSTANCE

Non applicable

### 3.2. MÉLANGES

Nom	Identificateur de produit	%
Hexylèneglycol	(n° CAS) 107-41-5	14,97
Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés	(n° CAS) 68551-13-3	14,00

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, Aldéhydes, Divers fragments hydrocarbonés.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### 6.1.1. POUR LES NON-SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. POUR LES SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

### 7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Hexylèneglycol (107-41-5)		
ACGIH	Limite ACGIH (ppm)	25 ppm
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m <sup>3</sup> )	125 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (ppm)	25 ppm
Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés (68551-13-3)		
Non applicable		

### 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
- Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Autres informations : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

- État physique : Liquide
- Apparence : Aucune donnée disponible
- Couleur : Vert
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Neutre
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable
- Pression de la vapeur : < 1 mm Hg
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : 1,006
- Solubilité : Aucune donnée disponible
- Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
 Viscosité, cinématique : 5,5 cSt  
 Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
 Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible  
 Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
 Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 15,496 g/l

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Acides forts. Bases fortes. Matières réactives avec composés hydroxylés. Alcools. Amines. Agent oxydant.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, Aldéhydes, Divers fragments hydrocarbonés.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
 Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
 Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

ZL-4C	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)

Hexylèneglycol (107-41-5)	
DL50 orale rat	3700 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 310 mg/m <sup>3</sup> /1h

Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés (68551-13-3)	
DL50 orale rat	1350 mg/kg
DL 50 cutanée rat	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
 pH: Neutre  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 pH: Neutre  
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
 Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
 Cancérogénicité : Non classé  
 Toxicité pour la reproduction : Non classé  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

ZL-4C	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	5,5 mm <sup>2</sup> /s

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hexylèneglycol (107-41-5)	
CL50 poisson 1	10500 - 11000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	2700 - 3700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	10000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])

### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

ZL-4C	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

ZL-4C	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Hexylèneglycol (107-41-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	< 0,14

### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé pour le transport

DOT (non-vrac) : Non réglementé pour le transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD) : Non réglementé pour le transport

IATA : Non réglementé pour le transport

IMDG : Non réglementé pour le transport

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

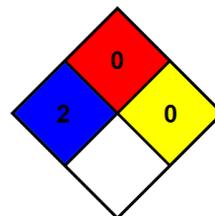
Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

#### Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés (68551-13-3)

Flag réglementaire EPA TSCA

XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Danger pour la santé NFPA : 2  
 Danger d'incendie NFPA : 0  
 Réactivité NFPA : 0



### 15.2. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

#### Hexylèneglycol (107-41-5)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List  
 U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 07/12/2021  
 Autres informations : Aucun(e).  
 Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 Nexreg Magnaflux

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*